

FBÄUTOTEMPORAIRE.com

ASSURANCES TEMPORAIRES

**CONDITIONS GÉNÉRALES
DE VENTE ET D'UTILISATION**

www.fbautotemporaire.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SITE INTERNET FBAUTOTEMPORAIRE.com :

<https://www.fbautotemporaire.com>

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les «CGV») ont pour objet de définir les modalités de souscription et d'utilisation des services proposés sur le site internet : <https://www.fbautotemporaire.com>

Le site FBAUTOTEMPORAIRE.COM est une marque exploitée par TEMPUS ASSURANCES.

ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE L'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

FBAUTOTEMPORAIRE.COM est une marque commerciale de :

TEMPUS ASSURANCES
Société de courtage en assurances
RCS PARIS 828 963 991
SIRET 828 963 991 00017

Siège social :
158 rue de Charonne
75011 PARIS

Accueil du public :
265 rue de Belleville
75019 PARIS

Téléphone : 01 45 41 66 61

Immatriculation ORIAS : 20004992
Registre consultable sur : www.orias.fr

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances.

Les contrats proposés sont régis par le droit français et le Code des assurances.

ARTICLE 2 OBJET DU SITE

Le site <https://www.fbautotemporaire.com> permet aux utilisateurs :

- d'obtenir des devis d'assurance automobile temporaire ;
- de souscrire des contrats d'assurance automobile temporaire en ligne ;
- d'accéder aux documents et informations liés à leur contrat.

Les garanties proposées concernent principalement des contrats d'assurance automobile temporaire pour des durées limitées.

ARTICLE 3 ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute utilisation du site ou souscription d'un contrat implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions avant toute validation de commande ou de souscription.

ARTICLE 4 CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

La souscription est réservée aux personnes physiques majeures disposant de la capacité juridique de contracter.

Le souscripteur déclare :

- fournir des informations exactes, complètes et sincères ;
- être titulaire d'un permis de conduire valide ;
- être autorisé à conduire le véhicule assuré ;
- utiliser le véhicule conformément à la réglementation en vigueur.

Toute fausse déclaration intentionnelle ou omission pourra entraîner la nullité du contrat conformément aux dispositions du Code des assurances.

ARTICLE 5 DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Le souscripteur pourra être amené à transmettre notamment :

- une copie de son permis de conduire ;
- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule ;
- une pièce d'identité ;
- tout document complémentaire demandé dans le cadre de l'étude du dossier.

TEMPUS ASSURANCES se réserve le droit de suspendre, refuser ou annuler toute souscription en cas de document manquant, incohérent, falsifié ou illisible.

ARTICLE 6 FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est considéré comme formé après :

- validation du paiement ;
- acceptation du dossier par TEMPUS ASSURANCES ;
- émission des documents contractuels.

Les documents contractuels sont transmis par voie électronique à l'adresse email renseignée par le souscripteur.

ARTICLE 7 TARIFS ET PAIEMENT

Les prix affichés sur le site sont exprimés en euros toutes taxes comprises.

Le montant de la prime dépend notamment :

- du véhicule assuré ;
- du profil du conducteur ;
- de la durée choisie ;
- des garanties souscrites.

Le règlement s'effectue exclusivement par carte bancaire sécurisée sauf accord particulier.

TEMPUS ASSURANCES se réserve le droit de refuser toute transaction ou souscription en cas de suspicion de fraude ou de défaut de paiement.

ARTICLE 8 PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

Les garanties prennent effet à la date et à l'heure indiquées sur les conditions particulières du contrat.

Le contrat cesse automatiquement à son échéance sans reconduction tacite.

ARTICLE 9 DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives aux contrats conclus à distance, le souscripteur bénéficie d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours.

Toutefois, ce droit ne peut être exercé lorsque l'exécution du contrat a commencé avant la fin du délai de rétractation avec l'accord exprès du souscripteur.

Lorsque les garanties ont déjà pris effet, la portion de prime correspondant à la période consommée restera due.

ARTICLE 10 OBLIGATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur s'engage à :

- déclarer exactement les circonstances permettant l'appréciation du risque ;
- signaler toute modification susceptible d'aggraver le risque ;
- respecter les conditions prévues au contrat ;
- déclarer tout sinistre dans les délais prévus.

ARTICLE 11 EXCLUSIONS

Sont notamment exclus des garanties :

- la conduite sans permis valide ;
- la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ;
- la participation à des compétitions automobiles ;
- toute fausse déclaration ou fraude ;
- l'utilisation du véhicule à des fins illégales.

Les exclusions complètes figurent dans les conditions générales et particulières remises au souscripteur.

ARTICLE 12 DÉCLARATION DE SINISTRE

En cas de sinistre, l'assuré doit effectuer sa déclaration dans les délais prévus par le contrat et transmettre l'ensemble des justificatifs demandés.

Toute déclaration frauduleuse pourra entraîner la déchéance des garanties et des poursuites judiciaires.

ARTICLE 13 DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées via le site <https://www.fbautotemporaire.com> sont nécessaires à :

- la gestion des demandes et contrats ;
- la relation commerciale ;
- la lutte contre la fraude ;
- le respect des obligations légales et réglementaires.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement de ses données.

Toute demande peut être adressée à TEMPUS ASSURANCES par courrier ou par email.

ARTICLE 14 LUTTE CONTRE LA FRAUDE

TEMPUS ASSURANCES se réserve le droit de procéder à toute vérification utile concernant :

- l'identité du souscripteur ;
- les documents transmis ;
- les moyens de paiement utilisés ;
- la cohérence des déclarations effectuées.

Toute tentative de fraude entraînera le refus immédiat de la souscription et pourra faire l'objet de poursuites

ARTICLE 15 RESPONSABILITÉ

TEMPUS ASSURANCES ne saurait être tenue responsable :

- d'une interruption temporaire du site ;
- d'un dysfonctionnement technique indépendant de sa volonté ;
- d'une mauvaise utilisation du service ;
- d'un accès frauduleux aux données du client.

ARTICLE 16 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus présents sur le site <https://www.fbautotemporaire.com>, notamment les textes, visuels, logos, graphismes et éléments techniques, est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite préalable est interdite.

ARTICLE 17 RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation peut être adressée à :

TEMPUS ASSURANCES
Service Réclamation
265 rue de Belleville
75019 PARIS

En cas de désaccord persistant, le client pourra saisir le médiateur compétent conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 18 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation, leur validité ou leur exécution relève de la compétence des juridictions françaises compétentes.